



COMMUNE D'AUNAY SOUS CRECY
DELIBERATIONS ET PROCES VERBAL
SEANCE DU 22 JANVIER 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-deux janvier, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, convoqué en séance ordinaire le huit janvier deux mil vingt-quatre, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur. Jacques RIVIERE, Maire.

Etaient présents : Jacques RIVIERE, Fan LAVOISÉ, Anthony TORNIL, Corinne COURCIER, Stéphane BRULARD, Mélodie LEGALLOIS, Carole MACHARES, Béatrice MARAND, José PEREIRA, Yvon PERROT, Christophe REFFIENNA.

Absents excusés :

Absents non excusés : Ronan LE GALL DU TERTRE

Secrétaire de séance : Monsieur Anthony TORNIL

La séance a été ouverte à 19h00 sous la présidence de M. RIVIERE Jacques, maire, qui a déclaré les membres du Conseil Municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.
Monsieur Anthony TORNIL a été désigné en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

Approbation à l'unanimité du compte rendu du conseil municipal du 24 novembre 2023

Objet : Convention avec la société LUKYDOGS

La société LUKYDOGS CAPTURE nous propose une convention à 522,00€ par an avec une prestation d'intervention 365 jours par an de 8h00 à 19h00, et après 19h00 pour les animaux dangereux.

Après délibération,

Le conseil municipal vote à l'unanimité pour signer une convention avec la société LUKYDOGS CAPTURE pour réaliser les prestations de ramassage et de capture d'animaux.

Le Maire,

Jacques RIVIERE



DOCUMENT CERTIFIE EXECUTOIRE

Après dépôt à la Sous-préfecture le 05/02/2024

Et affichage le 05/02/2024

AUNAY SOUS CRECY, 05/02/2024